

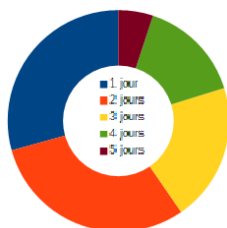


## Compte-rendu du CTL du 28 mai 2021

### Bilan du télétravail exceptionnel en 2020-2021

Fin mars 2021, 67 % des agents de la DDFIP 54 télétravaillaient selon la répartition suivante :

- 1 jour : 30 %
- 2 jours : 30 %
- 3 jours : 20 %
- 4 jours : 15 %
- 5 jours : 5 %



559 PC portables ont été déployés ainsi que 171 téléphones portables.

Des refus ont été notifiés en raison d'activités non éligibles, au manque d'autonomie d'agents ou encore à l'incompatibilité avec le fonctionnement des services.

### Nouveau protocole de télétravail à la DGFIP

Le télétravail ne peut pas être imposé par l'administration.

Le nouveau protocole prévoit un entretien informel entre le chef de service et l'agent avant la demande.

Désormais, les autorisations de télétravail ne comportent plus de durée et pourront être formulées à tout moment.

Le recours au télétravail peut être régulier (jours fixes), ponctuel (jours flottants) ou temporaire (exceptionnellement).

Il peut être accordé par journée ou demi-journée.

Une présence minimale de 2 jours par semaine sur site doit être respectée.

L'agent doit indiquer sa localisation de télétravail, qui peut être un lieu privé (domicile ou autre) ou professionnel.

La DGFIP recensera des lieux tiers et les communiquera aux agents candidats au télétravail.

Les accidents survenus en situation de télétravail sont considérés comme des accidents de service sur site.

Aucun document professionnel sensible ne doit sortir des locaux administratifs.

Le transfert d'appel pour les télétravailleurs est à ce jour impossible à mettre en place à la DDFIP 54 pour des raisons techniques.

La demande de télétravail, qui sera désormais validée directement par le chef de service, est entièrement dématérialisée dans Sirhius à compter du 15 juin.

Les agents actuellement en télétravail devront effectuer une nouvelle demande dans Sirhius entre le 15 juin et le 1<sup>er</sup> septembre, qui rendra caduque leur convention actuelle.

Vos élus **FO DGFIP 54** revendiquent :

- l'indemnisation des frais engagés par les télétravailleurs (consommation d'électricité, de chauffage, d'impression ...)
- les titres restaurant pour tous les télétravailleurs
- plus d'applications télétravaillables
- une amélioration de la réactivité des applicatifs (à certains moments de la journée, les temps de réponse s'éternisent).

Nous nous sommes abstenus lors du vote. En effet, nous sommes pour le télétravail lorsque celui-ci n'est pas imposé, mais pour nous, les frais engagés par les télétravailleurs doivent être pris en charge par l'administration.

# Tableau de bord de veille sociale 2020

Pour **FO DGFIP 54**, le tableau de bord de veille sociale 2020 met en évidence une fois de plus une situation déficitaire des effectifs.

En effet, 25 emplois sont non pourvus dans le département quand dans le même temps les collègues n'arrivent pas à faire leur travail correctement dans de bonnes conditions.

Cela se traduit par un écrêtement d'horaires variables de 3080 heures en 2020 ! De plus, on constate que près de 4700 jours ont été déposés sur des comptes épargne temps.

19 fiches de signalement sont remontées au CHSCT, émanant principalement de la cité administrative, de Vandoeuvre et d'Essey.

La Direction dit se préoccuper des résultats du tableau de bord de veille sociale. Mais dans les faits, on constate que les mêmes observations sont faites tous les ans !

Le médecin de prévention est parti en retraite. A ce jour, aucun remplaçant n'est annoncé.

En 2020, à la DDFIP 54, il y a eu 34 agents testés positifs à la COVID, dont 2 hospitalisations.

Vos élus **FO DGFIP 54** ont demandé à la Direction la possibilité pour les télétravailleurs d'utiliser l'application Web Pointage afin de pouvoir bénéficier de la prise en compte des crédits horaires le cas échéant.

La Direction reconnaît que techniquement cela est possible mais elle ne l'envisage pas pour le moment.

## Formation professionnelle

Les agents de la direction ont bénéficié de 1815 jours de formation en 2020 (en forte baisse, en raison notamment de la crise sanitaire).

479 agents ont reçu au moins une formation.

La e-formation est de plus en plus intégrée dans les nouveaux parcours de formation proposés aux agents. Cependant 44 % des inscrits ne terminent pas leur formation (30 % ne la commence même pas).

## Protocole PRS-SIE

Il a été décidé d'étendre les conditions de prise en charge du PRS dans la logique de concentration du recouvrement forcé.

Un nouveau stock de dossiers va donc être transféré des SIE vers le PRS.

Nous interrogeons la Direction pour savoir si elle prévoit des effectifs supplémentaires au PRS. Cette dernière nous répond négativement en rétorquant que la charge de travail ne sera pas en progression car le stock de dossiers actuels au PRS est en baisse.

## Questions diverses

### ● *Transfert du service SPL de la trésorerie d'Essey à la trésorerie de Nancy Municipale*

La Direction envisage toujours un transfert au 1<sup>er</sup> septembre, mais rien n'est encore acté.

Nous faisons remarquer à celle-ci qu'il reste très peu de temps avant cette date et que les agents sont toujours dans l'incertitude...

### ● **Volontaires France Service**

Les agents qui ont postulé n'ont aucune nouvelle de la Direction.

A ce jour, seulement 2 Maisons France Services sont labellisées dans le département.

● Nous avons interpellé la Direction sur l'obligation faite aux nouveaux agents d'aller chercher leur ordinateur portable en région parisienne. Pour nous, il aurait été plus judicieux de faire livrer les ordinateurs à la DDFIP 54.

La Direction regrette cette situation mais la justifie en invoquant une réunion sur place pour les agents.

---

Vos représentants **FO DGFIP 54** :

Alexis TSCHENS  
Didier HOUILLON  
Jean-Louis SZATMARI